

**REGLEMENT DU CHAMPIONNAT RHONE-ALPES  
MOTO-CROSS 2011 ESPOIR 65cc et 90cc**

Les ligues Dauphiné-Savoie et Lyonnaise mettent en compétition pour la saison 2011, le Championnat espoir Rhône-Alpes de Moto-cross (licence NJC et NCA) avec l'appui des clubs organisateurs selon le calendrier porté en annexe.

**L'UTILISATION D'UNE MINI MOTO ET TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT ET AU PARC COUREURS, SANCTION IMMEDIATE EXCLUSION DE LA COURSE**

**LUTTE CONTRE LE BRUIT, TOUTES MACHINES ANORMALEMENT BRUYANTES SERONT EXCLUES DE LA SEANCE D'ESSAI OU DE LA MANCHE EN COURS. LA DIRECTION DE COURSE PRESENTERA AU PILOTE FAUTIF UN DRAPEAU NOIR A ROND ORANGE AINSI QU'UN PANNEAU PORTANT LE NUMERO DE COURSE DE LA MACHINE CONCERNEE. LE PILOTE DEVRA QUITTER IMMEDIATEMENT LA PISTE ET RENTRER AU STAND AU RALENTI.**

**PLUS DE BRUIT DANS LE PARC PILOTE APRES 22 H.**

**IMPORTANT : Tous les pilotes qui vont à une course annexe le jour d'une épreuve de Ligue perdent leurs points acquis**

**Important : Tout pilote de la Ligue Dauphiné Savoie et Lyonnais devra s'acquitter d'un droit de 25 € lors de sa demande de licence.**

**Le chèque joint à la demande de licence (et à l'O.G.L Obligatoire) sera établi à l'ordre de la Ligue et destiné à la Commission Moto-Cross. Un listing des licenciés ayant payé ce droit sera tenu à jour et les pilotes seront contrôlés sur le circuit.**

**ARTICLE 1 : Coureurs admis.**

Peuvent prétendre participer au Championnat Rhône-Alpes espoir 65cc et 90cc A et B, tous les coureurs du Dauphiné Savoie et du Lyonnais titulaires d'une licence délivrée par la FFM Inter Jeune, NJC et NCA. Le championnat Espoir 65cc et 90cc ne pourront être dissociés

**Age des Pilotes : 15 ans Maximum**

Les Championnats sont ouverts aux Ligues extérieures (sous réserve de place disponible), engagement à adresser 10 jours avant l'épreuve au délégué Mr CHOVEL Félix avec le règlement (30 € en Dauphiné Savoie et Lyonnais).

Le plateau des 2 catégories ne pourra dépasser 40 pilotes.

**ARTICLE 2 : Droit d'engagement**

**Les pilotes du Dauphiné-Savoie et du Lyonnais sont soumis à un droit d'engagement (transpondeurs compris) soit :**

- 30€ par épreuve, pour les pilotes qui s'engagent en début de saison sur 10 épreuves minimum.
- 35€ pour les pilotes qui s'engagent épreuve par épreuve.
- Pénalité de 20€ pour engagement reçu après les 10 jours avant la course.

**Les engagements pour une seule épreuve sont à envoyer 10 jours avant au Délégué**

**Plus aucun engagement ne sera pris après ces 10 jours.**

**Les pilotes n'ayant pas prévenu de leur absence, au plus tard le mercredi avant la course, se verront encaisser leur chèque d'engagement.**

Lors de la demande de votre numéro de course pour 2011, un chèque de caution de 200 € sera demandé pour le transpondeur, aucun numéro ne sera définitif tant que le chèque de caution ne sera pas reçu.

Le pilote devra joindre au paiement de la caution une enveloppe à son adresse, affranchie à 0,95 € pour la confirmation et l'envoi **de son livret technique qu'il devra présenter sur chaque épreuve.**

En cas de non présentation de ce livret sur une manifestation, il vous coûtera 2 €.

**ARTICLE 3 : Panneautage**

Le panneautage ne pourra s'effectuer que dans les limites des emplacements réservés (**licence obligatoire dans ces zones**).

Le pilote sera responsable du comportement de ses accompagnateurs sur le circuit et ses abords, avant, pendant et après la course.

#### **ARTICLE 4 : Courses**

Les manches devront être séparées par un intervalle minimum de 45 mm. Tout changement de machine en cours de manche sera sanctionné par l'exclusion du Championnat et l'annulation des points marqués aux épreuves précédentes.

D'autre part, tout pilote qui aura « coupé » le parcours sera automatiquement exclu de la manche, dans laquelle il aura commis cette infraction.

Déroulement :

Essai : 65cc 15 minutes. Essai chrono 15 minutes

Essai : 90cc 15 minutes. Essai chrono 15 minutes

65cc 2 manches 13 mm + 1 tour,

90cc 2 manches 13 mm + 1 tour,

#### **ARTICLE 5 : Classement**

Les pilotes marquent des points dans chaque manche suivant le barème du Championnat de France.

Tous les classements de la journée seront aux points (tableau ci-dessous).

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11

11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>	14 <sup>ème</sup>	15 <sup>ème</sup>	16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	18 <sup>ème</sup>	19 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Pour être classé un pilote devra effectuer 75% des tours du 1<sup>er</sup>.

Pour la remise des récompenses, seront récompensés les 5 premiers de chaque catégorie 65cc et 90cc Espoir plus de 12ans et moins de 12 ans.

Pour la fin de saison, les 3 premiers du Championnat Espoir 65cc et 90cc seront récompensés par leur ligue respective.

Pour le cas où une épreuve de Championnat de France se déroulerait le même jour qu'une épreuve de Championnat de Ligue, les points marqués par le pilote sur les deux meilleures manches du Championnat de France seront retenus pour le Championnat de Ligue (feuille de résultats à transmettre obligatoirement au délégué).

#### **ARTICLE 6 : Entrée en grille**

Elle se fera d'après l'essai chrono pour les deux manches en Dauphiné Savoie et Lyonnais.

**Chaque pilote devra se présenter 5 minutes avant le départ de sa manche sans quoi le pilote suivant rentrera à sa place.**

#### **ARTICLE 7 : Départ**

Le Directeur de Course présente le panneau 15 secondes, puis le panneau 5 secondes, la grille sera abaissée entre 5 et 10 secondes après la présentation du panneau 5 secondes.

#### **ARTICLE 8 : Course par équipes (coupe des régions de France)**

Les pilotes devant participer à ces épreuves seront sélectionnés par la commission Moto Cross de leurs ligues respectives (Dauphiné-Savoie et Lyonnais). Ces équipes seront formées pour obtenir de meilleurs résultats.

Tout refus de participation sans motif sérieux, entraînera la perte de tous les points acquis auparavant au Championnat Rhône-Alpes.

Une participation de 400 € sera allouée par pilote en Dauphiné Savoie.

#### **ARTICLE 9 : Vérifications administratives et techniques**

##### **Vérifications administratives**

Elles seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 30 sur le circuit. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation avant 7 H 30 sera considéré comme absent.

Tout Pilote devra s'acquitter de la somme de 1 € destinée aux Commissaires.

##### **Vérifications techniques :**

- **Protection dorsale OBLIGATOIRE (CE 1621- 2 et 14021).**

- **Présentation IMPERATIVE du livret technique du Pilote.**

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi de 17 H 00 à 20 H 00 et le dimanche matin de 6 H 45 à 7 H 45 sur le circuit, avec attribution des transpondeurs. Tout pilote n'ayant pas satisfait à

cette obligation avant 7 H 45 sera considéré comme absent. Le Directeur de Course interdira le départ de la première manche. Des contrôles de bruits auront lieu sur chaque épreuve (115 décibels).

**Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental.**

Les différentes prescriptions des règlements FFM, du code sportif et annexe seront applicables pour les cas non prévus par le présent règlement et les pilotes ainsi que les organisateurs devront s'y conformer strictement.

**ARTICLE 10 : Calendrier 65cc/90cc RHONE-ALPES 2011 Espoir**

DATE	CLUB	LIEU	DEP.	CATEGORIE
24 Avril	St Barthélémy de Vals	St Barthélémy de Vals	26	65cc et 90cc
08 Mai	L'herbasse	Montchenu	26	65cc et 90cc
22 Mai	Granges Gontards	Granges Gontards	26	65cc et 90cc
29 Mai	Chaumont	Chaumont	74	65cc et 90cc
05 Juin	AMV Bouvesse	Bouvesse	38	65cc et 90cc
12 Juin	Rumillien	Rumilly	74	65cc et 90cc
26 Juin	La Croix Borsat	Lamure sur Azergues	69	65cc et 90cc
03 Juillet	St Chamont M S	Cellieu	42	65cc et 90cc
10 Juillet	Beleysan	Marigneu	01	65cc et 90cc
17 Juillet	Bermudes	St Pierre d'Albigny	73	65cc et 90cc
04 Septembre	Rochois	Thorens les Glières	74	65cc et 90cc
11 Septembre	Chassieu	Belleville	69	65cc et 90cc
18 Septembre	Crétois	Crest	26	65cc et 90cc

**Responsables :**

Mr CHALLAMEL Jean-Claude  
11 Avenue Jean Moulin  
74150 RUMILLY

☎ / Fax : 04.50.64.65.76  
Port 06.32.09.65.36

**Délégué :**

Mr CHOVET Félix  
60 Rue du Stade  
42800 CHATEAUNEUF

☎ 06.10.50.54.08

**Suppléant :**

Mr JOUANIN Franck  
3 Rue Dronaud  
69670 VAUGUERAY